

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, DE FOURNITURES DE BIENS OU DE PRESTATIONS DE SERVICES

- Offres et devis :** nos offres et devis sont faits à titre indicatif et sans engagement, sauf confirmation par signature d'un bon de commande. Ils sont sujets à révision, annulation ou augmentation. Nos offres et devis sont établis sur base des indications fournies par le client, toutes modifications de ces données entraînant une révision de prix.
- Les présentes conditions générales annulent et remplacent toutes les autres conditions générales antérieures ainsi que les conditions générales de l'acheteur. Par le fait même de sa commande, le client adhère aux conditions de vente et renonce expressément à celles générales ou particulières qu'il porterait sur un quelconque de ses documents commerciaux, nos conditions prévalant en tous cas sur les siennes.
- Délais :** les délais sont donnés à titre purement indicatif, sauf indications spéciales figurant sur le bon de commande.
- Réserve de propriété :** le client ne deviendra propriétaire des marchandises commandées, qu'après paiement intégral du prix. En cas de non-paiement, le vendeur aura le choix:
 - soit de reprendre la marchandise, de considérer la vente comme étant résolue de plein droit et sans mise en demeure, sans préjudice des dommages et intérêts de retard;
 - soit de poursuivre l'exécution du contrat.
- Transfert des risques :** en tout état de cause, les risques sont mis à charge de l'acheteur dès la signature du bon de commande ou dès la livraison, même lorsque le transport s'effectue par nos soins. La livraison est toujours sensée avoir lieu en nos bureaux.
- Les marchandises commandées et les services prestés seront sensés être agréés par l'acheteur dès leur livraison ou prestation. Toute réclamation pour défaut de conformité ou vices devra être introduite par écrit dans un délai de 8 jours à dater de la livraison.
- Paiement du prix :** le prix est payable suivant modalités particulières prévues dans l'offre ou le bon de commande. En cas de non-paiement à l'échéance prévue, les sommes dues seront de plein droit et sans mise en demeure majorées d'un intérêt au taux de 1,5% par mois à dater de l'échéance avec un minimum de 40€.
- Clause pénale :** en cas de retard de paiement injustifié, le montant de la facture sera automatiquement et sans mise en demeure majoré de 15% pour frais administratifs et de contentieux et pour privation de capital roulant, avec un minimum de 125€.
- Droit de rétention :** à défaut de paiement au terme convenu, les travaux, fournitures, marchandises ou autres objets pourront être retenus en garantie des sommes dues.
- Droit intellectuels :** tout client donnant un ordre de reproduction ou d'exécution d'un travail est censé disposer des droits relatifs à cet ouvrage et dégage, de ce fait, la responsabilité de la firme qu'il devrait indemniser également de tous dommages pouvant survenir. Tout croquis, dessin, scénario ou projet fait par nous reste ou devient notre propriété et ne peut être utilisé sans notre autorisation écrite. Il en est de même pour les films, clichés, compositions typographiques, prises de vues, etc, qui restent notre entière propriété. Au cas où le client exécuterait ou ferait exécuter par un tiers l'un de nos projets, un indemnité équivalente à 20% du montant du devis sera due de plein droit.
- Réserves :** la remise du bon à tirer ou la décision du client de ne pas faire d'épreuve couleur ou de ne pas y apposer sa signature dégage la responsabilité de la société du chef d'erreur ou omission constatée après l'impression. Les corrections d'auteur qui entraînent des remaniements, des ajoutes ou des suppressions seront portées en compte.
- Livraison :** les marchandises commandées sont expédiées aux frais du client et transportées à ses risques et périls.
- Réclamations :** toute facture sera considérée comme acceptée si elle ne fait pas l'objet d'une réclamation écrite endéans les 5 jours de sa réception.
- Au cas où le client viendrait à résilier le contrat en tout ou en partie, il s'engage à nous indemniser de toutes nos dépenses et de tous nos travaux déjà exécutés et du bénéfice perdu sur les travaux restant à exécuter. ce bénéfice est évalué conventionnellement et expressément à 30% du montant des travaux qui nous auront été enlevés. Au cas où un acompte a été versé, cet acompte restera acquis au vendeur à titre d'indemnité.
- Responsabilités :** dans tous les cas où la responsabilité du vendeur pourrait être retenue, celle-ci est conventionnellement limitée à la restitution partielle ou totale du prix reçu. L'acheteur renonce à faire valoir tous droits à d'autres indemnités. Le vendeur est déchargé de toutes responsabilités en cas d'inexécution due à un cas de force majeure, grèves, lock-out, etc.
- En cas de litige :** les tribunaux de Bruxelles et, le cas échéant, le Juge de paix du canton du siège social de cerise.be sprl, sont seuls compétents. Ils appliqueront le droit belge.